

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 388

**Demande de subvention au titre du dispositif de déploiement
des conseillers numériques France Service**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances 2021,

Vu le mandat conclu entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Caisse des Dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif conseiller numérique France Service,

Considérant l'engagement de la Ville de Neuilly-Plaisance depuis 2021 dans une démarche visant à faciliter l'accès aux services publics via le numérique et, dans le même temps, lutter contre la fracture numérique,

Considérant le dispositif mis en place par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations et permettant un subventionnement du poste de conseiller numérique.

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention au titre du dispositif conseiller numérique France service avec la Caisse des Dépôts et Consignations,

Article 2 : De signer tous les documents afférents à la demande et à l'attribution de cette subvention,

Article 3 : Qu'il sera rendu compte de cette demande de subvention au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 20 décembre 2023.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 21 / 12 / 2023

Christian DEMUYNCK

Maire



Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20231220-DM-DGS-2023388-AR
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023